

Image not found or type unknown



Propos a moitié diffamatoires

Par **nassou_old**, le **15/08/2007** à **16:35**

bonsoir,j'ai une amie qui a eu un gros probleme recemment avec son ex ptit ami.sa fesai 5an qu'elle était avec lui.il la frappait.el a portai plainte une 1ere fois puis elle la retirée pour lui pardonné.el é tombé enceinte de lui ki lui a fait l'ignorant.récemment elle la revu,il ont eu des rapport mais il voulai partir juste après,cest comme si il avai abusé d'elle.elle ne la pas laissé partir et il la frappé.Sous l'emprise de la colére el a reporté plainte pour viol et coup volontaires.elle sen veut énormément et elle veut vraiment avouer la vérité.elle me demande de laide mais jy connais rien.Que risque telle en disant la vérité,car lui meme a porté plainte pour propos diffamatoires.svp j'attends votre réponse,c'est vraiment urgent elle voudrais partir au commissariat demain.je vous remercie infiniment

Par **Adam Kadamon**, le **22/08/2007** à **10:21**

Bonjour, rnrnDésolé pour le retard de la réponse mais votre demande postée en droit général s'est perdue dans les méandres des posts d'été.rnrnEn récupérant les demandes liées au droit pénal je découvre votre demande. J'espère simplement qu'une réponse aujourd'hui vous aidera quand même.rnrnLa dénonciation de crime ou délit imaginaire est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende.rnrnCordialement.